

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**La création de six nouveaux parkings dédiés
au covoiturage**

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement wallon a approuvé le financement de six nouveaux parkings dédiés au covoiturage, dans le cadre des investissements du Plan de relance de la Région wallonne.

750 nouvelles places de parking covoiturage seront ainsi créées d'ici 2025 à Habay, Villers-le-Bouillet, Arlon, Courcelles, Gosselies et Achêne.

Monsieur le Ministre, sur base de quels critères le Gouvernement a-t-il déterminé les différents emplacements pour les nouveaux parkings de covoiturage? Quel est le timing et le coût précis des travaux? Enfin, quelle est la ventilation des places par parking?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

[Décembre 2022]

Le SPW MI a chargé le bureau d'études Espace-Mobilité d'identifier les sites qui seraient propices à accueillir un parking de covoiturage.

Les critères d'identification des sites sont:

- les propositions des Directions Territoriales du SPW (DT), des communes ou d'autres acteurs institutionnels (ex: Bureau économique de la Province de Namur);
- la demande spontanée constatée aux abords des échangeurs du réseau routier structurant (autoroutes et routes nationales importantes);
- l'identification de lacunes dans le maillage géographique du réseau de parkings de covoiturage (déficit de couverture);
- les anciens projets qui n'ont jamais abouti, via échanges avec acteurs institutionnels.

Espaces-Mobilité a remis une liste de 46 sites potentiels, dont 14 avec un degré de priorité élevée.

Les critères de définition du degré de priorité sont:

- l'avis de la DT compétente;
- la demande (« sauvage » ou non) constatée;
- la localisation par rapport aux parkings existants;
- la densité de population de la zone;
- la disponibilité de l'espace foncier (information pas toujours précisée);
- le potentiel estimé.

Le timing, le coût et l'année de finalisation de chacun des 6 parkings sont repris dans le tableau en annexe.

L'année de réalisation de finalisation doit être comprise comme étant l'année à laquelle le parking de covoiturage est terminé et pleinement opérationnel.

DT	NOM	FINALISATION	NOMBRE DE PLACES	BUDGET
CH	Courcelles (E420 – Sortie 22)	2024	100	1 M €
CH	Gosselies (E42/N5 – Sortie 16)	2025	100	1 M €
Liège	Villers-le-Bouillet (E42 – Sortie 7)	2024	100	350.000 €
Luxembourg	Arlon (E411 – Sortie 31)	2024	200	2 M €
Luxembourg	Habay (E411 – Sortie 29)	2023	150	1,5 M €
Namur	Achêne (E411 – Sortie 20bis)	2025	100	1 M €
TOTAL			1.125	10,6 M €